

## Le marché du chauffage urbain devra s'ouvrir à la concurrence

**CLICHY.** La justice vient d'ordonner à la municipalité (PS) de revoir les conditions d'attribution du marché du chauffage urbain à compter de mai 2016. 20 000 foyers sont concernés.

**DÉCIDÉMENT,** le maire PS de Clichy, Gilles Catoire, n'a pas de chance avec le tribunal administratif de Cergy (Val-d'Oise). Après avoir annulé les élections municipales, décision qui sera examinée dans les prochains mois par le Conseil d'Etat, la chambre administrative vient de retoucher une importante délibération de la commune concernant l'épineux dossier du chauffage urbain.

En l'occurrence, la délibération du 21 décembre 2011 qui autorisait la ville à renouveler pour une durée de dix-sept ans sa délégation de service public avec la SDCC (Société de distribution de chaleur de Clichy, filiale du groupe GDF Suez) via un protocole d'accord relativement complexe.

Le chapitre le plus important concernait la transformation de la chaudière au fioul en une chaudière biomasse. Sur le papier, l'initiative semblait louable. Mais, pour les élus écologistes et le collectif de défense des usagers du chauffage urbain de Clichy, à l'origine de la procédure, ce soudain intérêt pour le chauffage au bois n'était qu'un « moyen d'échapper à la mise en concurrence », en s'appuyant « opportunément » sur le Grenelle de l'environnement. Le tribunal leur a donc donné raison, en considérant que la commune devait rési-

lier son contrat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

« Le chauffage urbain à Clichy est géré par la SDCC depuis 1965, sans aucune mise en concurrence depuis cette date. C'est une aberration totale », estime Marie-Claude Fournier, élue d'opposition Clichy citoyenne qui suit le dossier depuis 2008 et le premier rapport de la chambre régionale des comptes qui pointait des tarifs exorbitants pour les usagers. « Pas moins de 27 M€ de trop-perçu, rien que pour Clichy Habitat », ajoute Alain Fournier, élu EELV lors de la précédente mandature qui a interpellé la ville à maintes reprises sur

### La municipalité avait promis une baisse des tarifs de 20 % en 2011

« le scandale du chauffage urbain ». Après deux ans d'attente, la décision du tribunal sonne pour les écologistes comme une première victoire. « Nous voulons la vérité sur ce dossier, ajoute Marie-Claude Fournier. Nous voulons savoir pourquoi le maire a pu signer des avenants avec la SDCC depuis tant d'années, alors que le contrat n'est ni équilibré ni en faveur des habitants. Nous voulons connaître les enjeux de ce contrat. »

Sentant le vent tourner, la municipalité avait pourtant annoncé une baisse de 20 % des tarifs, adossés au fameux protocole de décembre 2011.

« Sauf que nous avons eu accès au rapport d'activité 2013. Il démontre que cette baisse n'est absolument pas généralisée et dépend des négociations passées entre chaque bailleur et la SDCC », explique Marie-Claude Fournier. Elle ajoute que les tarifs obtenus par L'Oréal sont bien plus intéressants que ceux de Clichy Habitat, par exemple. « La ville explique aujourd'hui que cette baisse n'est pas remise en cause par la décision du tribunal. Mais comment peut-elle s'engager au nom de son délégataire ? » s'interroge l'élue.

Dans un communiqué, la mairie assure en effet que la décision du tribunal ne remet en cause ni les

tarifs, ni la construction en cours de la chaudière biomasse. « Le coût de la chaudière est de 6,5 M€, explique Marie-Claude Fournier. Rien n'oblige aujourd'hui la SDCC à poursuivre les travaux, alors que rien de dit qu'elle remportera la nouvelle délégation de service public. » Ce à quoi la ville répond par une habile pirouette. « La décision du tribunal ouvre de nouvelles possibilités en organisant une mise en concurrence afin de choisir, d'ici à mai 2016, le prochain délégataire qui offrira aux usagers et à la ville les conditions les plus favorables s'intégrant dans notre démarche de transition énergétique. » ANNE-SOPHIE DAMECOUR

### « C'est 15 % plus cher qu'à Paris »

Michel Cabasset, du collectif de défense des utilisateurs du chauffage urbain

Voilà des années qu'il suit le dossier du chauffage urbain à Clichy, créant avec d'autres habitants le collectif de défense des utilisateurs. Une association à l'origine de la procédure devant le tribunal administratif de Cergy (Val-d'Oise). « Cette décision, c'est enfin la liberté réclamée par les usagers de bénéficier d'un service au prix juste »,

souligne Michel Cabasset, qui a été longtemps président du collectif. Selon lui, les tarifs à Clichy sont 15 % plus chers qu'à Paris, par exemple. « Non seulement le tribunal annule un protocole qui était mauvais pour les Clichois, mais il permet aussi de faire ce qui a toujours semblé impossible, c'est-à-dire lancer un nouvel appel d'offres ! » ajoute-t-il. A.-S.D.



Clichy, fin décembre. Une chaudière biomasse — c'est-à-dire au bois — de 6,5 M€ est en construction. Que va-t-il advenir de ce chantier si la SDCC, qui s'occupe actuellement des travaux, ne remporte pas la nouvelle délégation de service public ? (LP/A.-S.D.)